VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 avril 2017
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/SL

N° 002135

Ressources Humaines - Convention de service partagé relative aux modalités de mise à disposition de personnels de la ville d'Apt à la CCPAL pour l'organisation des projets culturels intercommunaux du Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI).

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 11 avril 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 5 avril 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe)
ABSENTS :
La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé de la mise à disposition de moyens matériel et humain de la ville d'Apt à la communauté de communes du pays d'Apt Luberon dans le cadre de l'élaboration d'un projet commun dépassant les seules limites du territoire communal.

Il apparaît nécessaire de préciser les modalités de mise à disposition par la ville d'Apt des moyens humains et matériels nécessaires pour la réalisation de projets culturels intercommunaux proposés par le **C**onservatoire à **R**ayonnement **I**ntercommunal (CRI).

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Rappelle, qu'au-delà de sa participation active à l'élaboration d'un projet commun dépassant les seules limites du territoire communal, en tant que ville centre, la commune d'Apt à mis à la disposition des structures intercommunales ses moyens humains et ses services.

Observe, que cette mise en commun a été constamment et régulièrement renouvelée.

Souligne, que la démarche engagée depuis plusieurs années entre la direction des affaires culturelles (DAC) de la ville d'Apt et la CCPAL, renforce cette volonté d'agir en commun pour le développement culturel du territoire du Pays d'Apt et Luberon.

Précise, que la réalisation des projets culturels intercommunaux proposés par le **C**onservatoire à **R**ayonnement **I**ntercommunal (CRI) nécessite des moyens techniques que ne possède pas la CCPAL.

Considère, qu'il est nécessaire de fixer le cadre dans lequel les services municipaux accompagneront à nouveau les actions culturelles intercommunales définies par le conseil communautaire de la CCPAL ; et plus particulièrement les projets culturels intercommunaux proposés par le CRI.

Dit, que dans le cadre de cette convention, la commune d'Apt apportera ses compétences au projet intercommunal de la CCPAL proposé par le CRI

Dit, que la ville d'Apt sera associée à l'équipe administrative et technique de la CCPAL pour la réalisation des projets proposés par le CRI.

Dit que l'agent communal en charge de la Technique au sein de la DAC sera désigné Responsable Technique des projets. Il assurera par ailleurs, la veille réglementaire, la sécurité des projets, le management transversal à la réalisation des projets entre les services de la CCPAL ses partenaires et les services de la Commune d'Apt.

Dit, que lors des interventions du personnel de la DAC mis à disposition de la CCPAL, au titre des projets culturels intercommunaux, ce personnel sera placé sous l'autorité du président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Dit que la CCPAL s'engage à rembourser les frais inhérents à la mise à disposition de personnel tel que définis dans la convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI